

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du VENDREDI 31 Mai 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

AUTRICHE.

De Vienne, le 12 mai.

Les régimens destinés pour l'armée de réserve, qui sont encore dans leurs quartiers, ont reçus des ordres très-pressés de se mettre en marche; ils seront obligés de partir en 24 heures, & ne pourront se reposer qu'après cinq jours de marche. Cette marche forcée fait supposer une destination importante. Les bataillons de grenadiers de cette ville sont cependant exceptés de cet ordre, & resteront probablement ici. Ces jours-ci nous avons vu passer par cette ville le régiment d'hussards de Szekler, qui part pour le corps de réserve dans la Bavière.

Les François arrêtés, comme prévenus d'une correspondance illicite, viennent d'être jugés; quelques-uns ont été acquittés, d'autres bannis, & quelques-uns, c'est le plus petit nombre, ont été transférés à Ruffstein, pour un an.

L'envoyé de Gènes a remis au ministre un mémoire, dans lequel il demande, au nom du sénat, la permission d'exporter des états autrichiens environ quatre-vingt mille mesures de bled. Il n'en a pas encore obtenu de réponse.

Le ci-devant ambassadeur de France à Constantinople, Choiseul-Gouffier, est parti de Hermestadt pour se rendre, par Jassy, à Pétersbourg.

Des lettres de Moriental, en Franconie, en date du 6, annoncent que Dumouriez est dans cette ville, où il doit rester quelque tems; sa suite est nombreuse; il voit peu de monde, & annonce une sorte de sobriété dans sa dépense.

ALLEMAGNE.

De Franfort, le 18 mai.

Le partage de la Pologne est le commencement d'un nouveau système politique que les grandes puissances se proposent d'établir. L'Angleterre paroît tenir, dans ce moment-ci, la balance politique; car il n'y a rien de changé dans les vieilles erreurs.

Le congrès qui doit se tenir à Londres a évidemment pour objet de refaire l'équilibre des puissances. Ce nouvel arrangement suppose des dissécatons & des échanges qui ne sauroient être effectués qu'avec beaucoup d'habitude dans ce genre de travail. Le système actuel des puissances est de se débarrasser des appartenances trop éloignées de leurs possessions principales, de s'arrondir & de concentrer leurs forces, afin de

pouvoir mieux se balancer dans le système. Cette entreprise présente bien des difficultés, parce qu'elle nécessite des sacrifices & qu'elle fera des victimes. Les petits princes seront immolés pour établir de prétendus équilibres entre les grandes puissances. La Russie s'agit en tout sens pour avoir une influence constante dans les affaires de l'Europe. On assure qu'elle convoite la possession de l'île de Corse; car elle veut avoir des établissemens dans la Méditerranée, afin de pouvoir mieux exécuter un jour son grand projet sur la Turquie européenne, en donnant à ses forces navales une direction simultanée, tant du côté de la Méditerranée que du côté de la mer Noire. Il entre aussi, dans les projets de Catherine II, d'avoir des chevaliers de Malte dans ses états; on assure qu'elle veut ériger un prieuré dans la Crimée. La protection signalée qu'elle accordera à cet ordre, s'enclave à merveille dans son grand projet favori. Pour l'Angleterre, elle ne songera qu'à bien établir sa suprématie maritime, & qu'à donner de nouveaux accroissemens à son commerce. On part toujours de ce principe, que le peuple anglois consent à tout, dès qu'on lui fait appercevoir de nouveaux avantages commerciaux. On assure donc que les Anglois desireroient que le port de Dunkerque devienne le partage des Belges, & qu'il soit déclaré port franc.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Extrait d'une lettre de Marseille, du 23 mai.

Des commissaires du pouvoir exécutif sont arrivés ici, & ont descendu à l'auberge du *Mouton couronné*. On leur a demandé leurs pouvoirs; & comme on a vu qu'ils avoient ordre de se rendre à Perpignan, & non pas en cette ville, on les a invités de partir; ce qu'ils ont fait aussi-tôt.

Les villes de Montpellier, Nîmes, Beaucaire & plusieurs autres communautés voisines ont envoyé des députations pour demander de fraterniser avec Marseille, & pour adhérer aux mesures de vigueur & de justice prises contre les anarchistes.

Paris, président du département, a été arrêté à Salon; & Isouard, à Saint-Zacharie.

DÉPARTEMENT DU NORD.

De Lille, le 27 mai.

Toutes communications avec Valenciennes sont rompues depuis que nos troupes ont été obligés d'abandonner le camp

de Famars. Nous avons vu une lettre des commissaires représentans qui font leur résidence dans cette ville : mais ils se taisent sur les détails de cet événement malheureux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se prépare une affaire majeure, où nos braves légions sont toutes disposées à vaincre ou mourir. Les troupes qui étoient dans Dunkerque & cantonnées dans les environs, se sont réunies à Chyvelde, village distant de deux lieues de Dunkerque, où il y arrive à tous les instans des bataillons & des recrues des contingens. On y compte déjà 9 à 10 mille hommes sous la tente. Deux déserteurs hollandais, qui sont arrivés de Furnes à Dunkerque le 24 de ce mois, ont assuré que la garnison de cette ville, domination autrichienne, étoit de trois mille hollandais & anglais, parmi lesquels il régnoit une sorte de méfiance qui ne laisse pas d'inquiéter les généraux. Rien de nouveau à Lille, que les dispositions redoutables auxquelles on travaille avec activité pour chasser l'ennemi de notre territoire. Nos avant-postes amènent aussi de tems en tems quelques prisonniers hollandais.

De Douay, le 27 mai.

Avant-hier au soir une patrouille des Autrichiens est venue jusqu'à Louarde, à une lieue & demie de Douay. Plus de trente ménages avec leurs meubles, charriots, &c. sont venus ici ; la consternation étoit générale. Le lendemain on a vu que ce n'étoit qu'une terreur panique, puisque l'ennemi, n'ayant fait que paroître, s'en est retourné sur-le-champ.

La route de Bouchain est coupée comme celle avec Valenciennes, & nous n'avons aucune nouvelle de ce qui s'y passe.

De Paris, le 31 mai.

L'armée françoise dans les Pyrénées a été attaquée par les Espagnols. Le 25, l'affaire a été très-meurtrière, & l'avantage a été du côté des ennemis. Le général Dagobert y a été blessé, son cheval tué sous lui, & l'un de ses adjudans-généraux a disparu. L'armée a été mise en déroute par la lâcheté des gendarmes : ses débris se sont retirés sous le canon de Perpignan.

Les représentans du peuple envoyés à l'armée des côtes de la Rochelle, réunis à Saumur, ont formé une commission centrale de correspondance, dont le but politique est d'établir l'harmonie & la liaison entre toutes les opérations relatives à la guerre contre les rebelles. D'un autre côté, les administrateurs du département d'Indre & Loire ont établi à Chinon une pareille commission, qui semble rivaliser de puissance & d'autorité avec celle de Saumur ; elle refuse même de reconnoître les représentans de la nation. Cette confusion & cette lutte de pouvoirs sont bien propres à mettre des entraves aux opérations militaires, & à produire des divisions funestes à la chose publique.

COMMUNE DE PARIS.

Du 29 mai.

On a lu une lettre des commissaires de service au Temple ; ils érivent que la veuve Capet a demandé pour son fils l'historique de *Gilblas de Santillane* : cette demande a été le texte de quelques réflexions. Un membre a observé que la morale de ce roman étoit peu propre à former le cœur & l'esprit du jeune Louis ; un autre a été d'avis de remplir le vœu de Marie-Antoinette : « L'enfant est déjà gâté, a-t-il dit ; le mal est fait ; vous pouvez à présent lui donner tout ce qu'il demandera ». L'avis de l'opinant est devenu celui du conseil, qui a arrêté que le livre seroit accordé.

Chaumette a pris la parole pour donner lecture d'une lettre

qui, selon lui, devoit jeter le plus grand jour sur la conspiration des douze. Cette lettre, écrite par le comité révolutionnaire de Blois, & conçue dans les termes les plus forts contre la plaine, & les plus affectueux pour la montagne & la commune de Paris, en contenoit deux autres du citoyen Gardien, membre de la commission extraordinaire des douze ; leur date est de 1790 ; elles sont adressées à Angran de Marisy, dont, au dire de Chaumette, le tribunal révolutionnaire doit incessamment instruire le procès. Dans la première, datée de Château-Renaud, Gardien envoie à son ami de Marisy la protestation de Bergasse contre les assignats-monnaie, ouvrage qu'il dit être excellent, il y regarde la banqueroute comme inévitable, & espère voir bientôt les Parisiens victimes de la révolution. La lettre finit par une invitation à Marisy de lire la brochure intitulée : *L'Etat de la France présent & à venir*, par Calonne. Dans la seconde, Gardien, pour répondre aux intentions de Marisy, lui mande qu'il a réussi à attacher à sa cause quelques soldats, qu'il leur a donné à chacun 24 sous, & qu'ils se sont écriés : *Vive Angran de Marisy !* Chaumette a requis, & le conseil a arrêté, 1°. qu'une nombreuse députation se rendroit demain à la barre de la convention pour lui dénoncer Gardien, & en même tems dénoncer la convention à la convention même, pour avoir érigé une commission dictatoriale ; 2°. que les deux lettres de Gardien seroient imprimées & affichées.

Une députation du corps électoral & des sociétés populaires a été admise ; elle a demandé qu'attendu l'instance des choses, il fût procédé incessamment à la nomination d'un commandant-général. Le président a répondu que la convention avoit fixé le mode du commandement pendant l'interim.

La société patriotique de la Butte-des-Moulins a dénoncé le président de cette section comme coupable de plusieurs actes inciviques. Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil a arrêté que les différens faits dénoncés seroient recueillis & envoyés à l'administration de police, pour qu'il soit lancé contre le président un mandat d'arrêt ou d'amener, s'il y a lieu.

CONVENTION NATIONALE.

Le commandant de la division de l'Ouest, armée de la réserve, aux administrateurs du département de Maine & Loire.

Saint-Georges, le 24 mai 1793, l'an 2°. de la république.

Sur les avis alarmans que je reçus hier soir des tentatives des rebelles pour passer la Loire du côté de Chalonnès, je fus battre la générale ; & rassemblant le plus de forces qu'il me fut possible, je partis de Saint-Georges à dix heures du soir, & me portai sur le Port Girault, à la tête d'environ 250 gardes nationales & d'un détachement de cavalerie de 20 hommes. Je dépêchai avant mon départ des exprès aux commandans des postes à Lalen, la Poissonnière, Savenières & Lapointe, avec ordre de faire battre sur-le-champ la générale, de faire marcher de droite & de gauche sur la rive de nombreuses & fréquentes patrouilles ; enfin de garder avec la plus scrupuleuse attention toute l'étendue des postes. Je détachai la gendarmerie, qui de nouveau fut s'assurer, en faisant une tournée, de l'exécution des ordres donnés. Quant à moi & aux gardes nationales que je commande, nous avons constamment bivouaqué depuis hier au soir dix heures jusqu'à 5 heures du matin, que nous sommes rentrés dans Saint-Georges. Pendant ce tems, j'ai fait marcher sans relâche des patrouilles de tous les côtés où le besoin l'exigeoit. Néanmoins les rebelles n'ont encore rien effectué ; mais ils sont en force depuis Rochefort jusqu'à Saint-Florent, & paroissent préparés de nouvelles tentatives sur toute cette ligne.

A quatre heures, je viens de faire rebattre la générale,

& je c
des e
toyen
possib
fi je
conju
mesur
nous
tin, p
se red
la Sar
Sui
de m'
avec c
déchac
Je r
tous v
sens tr
de vot
promp

Un
citer u
mité d
Ou
mille l
Un
l'élargi
Amar
guissent
se soit
& de s
Barre
frontier
sur tou

Arm
rassuran
Les tro
pour se
vement
lencienn
tience l
blisse la
sans laq

Une
timens
de se r
sautera
de les s
Armée

position
les faire
Armée
nées pro
on ne p
nemis co
de toute
qui, n'y
voir le t
Armée
cette arm
On a

& je compte me porter avec mes gardes nationales au secours des endroits les plus foibles & les plus menacés ; mais, citoyens administrateurs, je vous le répète, il me sera impossible de soutenir avec quelque avantage ces dispositions, si je ne reçois un renfort nonabreux & prochain. Je vous conjure, au nom du salut public, de prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer l'arrivée des forces dont nous avons un besoin si pressant. Toute ma ressource ce matin, pour protéger les points menacés & secourir nos postes, se réduit à environ 200 gardes nationales & 25 cavaliers de la Sarthe.

Suivant le rapport du commandant de Savenieres, qui vient de m'être fait, les rebelles ont paru du côté de Rochefort, avec deux cents hommes de cavalerie, & ont fait plusieurs décharges sur des bateaux.

Je reçois à l'instant votre dernière lettre ; je vois avec plaisir tous vos efforts pour me procurer les secours nécessaires ; & je sens très-bien, citoyens administrateurs, qu'il ne dépend ni de votre volonté, ni de votre fait que je ne les reçoive aussi promptement qu'il est à désirer.

Signé, GAUNILIEZ.

(Présidence du citoyen Isnard).

Suite de la séance du mercredi 29 mai.

Un citoyen d'Arras vient, au nom de sa commune, solliciter un secours de 200 mille liv. pour subsistances : le comité des finances examinera cette pétition.

On accorde à la section de la Réunion une avance de 67 mille liv., aux conditions déjà imposées à d'autres sections.

Un député extraordinaire du département de l'Ain réclame l'élargissement de 500 citoyens que les représentans déportés, Amar & Merlino, ont fait jeter dans les prisons, où ils languissent depuis deux mois, sans qu'aucune preuve de délits se soit élevée contre eux. Renvoyé au comité de législation & de sûreté générale.

Barrere fait ensuite connoître quel est l'état actuel des frontieres, & des troupes qui sont employées à la défendre sur tous les points.

Armée du Nord. La situation de cette armée n'est pas très-rassurante, & il ne faut pas le dissimuler à la France entière. Les troupes ont été obligées de quitter le camp de Famars, pour se replier & se rendre à celui de Sezannes. Par ce mouvement, elles ont abandonné les villes de Condé & de Valenciennes à leurs propres forces. L'on y attend avec impatience le général qui doit y commander, pour qu'il y rétablisse la discipline qui paroît y être relâché, & la confiance, sans laquelle les armées ne peuvent combattre.

Une adresse des citoyens de Maubeuge exprime leurs sentimens civiques, & leur résolution de périr tous plutôt que de se rendre. « Nous mourrons libres, disent-ils, ou la ville sautera, avant que nos murs abattus permettent aux ennemis de les fouiller par leur présence.

Armée des Ardennes. Cette armée est dans une bonne disposition ; les recrues y abondent tellement qu'on a cru devoir les faire refluer vers l'armée du Nord.

Armée de la Moselle, & du Rhin. Ces deux armées combinées protègent dans leur position la ville de Mayence ; mais on ne peut se dissimuler qu'elles ont en opposition des ennemis commandés par des généraux dont l'expérience est connue de toute l'Europe, & qu'elles ont à leur tête des généraux qui, n'ayant pas encore commandé en chef, ont besoin d'avoir le tems de s'instruire dans les mouvemens militaires.

Armée des Alpes. Les recrues ont été si abondantes dans cette armée, qu'il y a eu un excédent de 21 mille hommes.

On a disposé de dix mille pour faire marcher contre les

rebelles ; le reste est destiné pour renforcer l'armée d'Italie, affoiblie par les forces qu'on en a tirées pour la Corse.

Armée d'Italie. Elle se prépare à se défendre, & elle sera fortement attaquée. Les rebelles attroupés du côté de Chambréry, ont été entièrement dissipés. Ces troubles étoient combinés avec l'attaque des Piémontois. On croyoit que les forces ennemies de ce côté alloient s'accroître par celles du roi de Naples, que l'on disoit être entré dans la coalition des puissances liguées ; mais le ministre des affaires étrangères a communiqué, ce matin, des pieces officielles qui prouvent que la cour de Naples n'a pas rompu la neutralité.

Armée des Pyrénées Orientales. Nous avons à combattre, dans cette partie de nos frontieres, des hommes que le fanatisme a rendu féroces. Le bourg de Cerda a appelé l'ennemi & lui a livré passage. Les habitans du bourg veulent un roi, des prêtres, des ci-devant nobles. Le comité de salut public va prendre des renseignemens sur la trahison du bourg de Cerda, & fera un rapport sur les moyens d'envoyer dans ce lieu une colonie de républicains. Les Espagnols ne sont pas encore parvenus à s'emparer d'une seule forteresse. Les dernières nouvelles annoncent que le glaive de la loi a déjà frappé, à Perpignan, plusieurs traitrés, au nombre desquels étoit un administrateur du département.

Armée des Pyrénées Occidentales. La trahison d'un chef de Miquelets a favorisé de ce côté l'invasion des Espagnols, qui se sont emparés d'Andaye, dont ils démolièrent la forteresse. A l'arrivée des ennemis à Andaye, les Aristocrates se sont déclarés, en mettant des draps blancs à leurs fenêtres. Les bons payfans, vrais patriotes, aiment mieux recevoir de mauvais traitemens, qu'obéir aux Espagnols.

Une lettre reçue ce matin, annonce que la garnison du fort Saint-Esprit est dans les meilleures dispositions. Quatre compagnies de canonniers, parties en poste de Paris, viennent de la renforcer. Il s'est formé un camp devant Bayonne, & on dit qu'il s'avance du côté d'Andaye.

Armée des Côtes. Jusqu'à présent elle avoit été extrêmement négligée, ainsi que les deux armées des Pyrénées ; mais des recrues partent de toutes parts, & l'on aura bientôt une armée formidable qui, après avoir détruit les rebelles, sera distribuée pour aller renforcer les différens points de la république menacés.

Il est parti de Bruxelles pour Londres un courier chargé de dépêches, dans laquelle on sollicite un prompt armement ; on demande que l'Angleterre fasse faire une descente sur les côtes de la Bretagne, & protège celle des émigrés à Jersey & à Guernesey.

L'émigré Condé a fait partir tous les Bretons qui se trouvoient dans son corps, pour les garantir sur les côtes de l'Océan.

Barrere a parcouru les différentes parties du gouvernement, pour ce qui concerne nos relations extérieures ; il a dit, que le décret qui déclare que la France ne s'immiscera pas dans le gouvernement des autres puissances, nous a fait des partisans, sur-tout dans la Suisse.

Le traître Dumouriez ne trouve aucun asyle : chassé de Stutgard, il s'étoit retiré à Wurnsbourg ; mais l'évêque, prince de cette ville, lui a signifié l'ordre de partir, & de sortir de ses états.

Une députatation de la section des Marchés, précédée d'un grand nombre de citoyens & de citoyennes, ayant à leur tête la déclaration des droits de l'homme, paroît à la barre.

« Mandataires, dit l'orateur, en bonnet rouge, nous venons vous dire de grandes vérités, ayez le courage de les entendre. Après cet exorde, il demande le sens de cette phrase du président Isnard, que bientôt on chercheroit Paris sur les

rives de la Seine. Il accuse de trahison quelques membres de la convention.

Enfin il termine par demander, 1°. la formation d'une armée révolutionnaire; 2°. la cassation de la commission des douze, & la liberté des citoyens détenus par ses ordres; 3°. l'envoi des membres de cette commission au tribunal révolutionnaire.

La députation étoit suivie d'une compagnie de canonniers de la même section, qui part pour les frontières. Le président répond à la députation, que ce qu'elle demande est déjà fait; & aux canonniers, que la convention espère que le fanatisme de la liberté détruira bientôt le fanatisme de la religion.

La section entière des Arcis ne voulant pas être la dupe d'une partie de l'assemblée, vient demander les mêmes explications sur la réponse d'Inard, dans laquelle il disoit: qu'on se demanderoit un jour sur quelle rive de la Seine avoit existé Paris?

L'orateur observe que Bouillé, Lafayette & Brunswick avoient déjà tenu un même langage. Il déclare que les appellans ont perdu la confiance de cette section, que ne r. connoissant d'autre inviolabilité que celle du peuple, elle demande qu'on envoie par-devant le tribunal révolutionnaire tous les députés prévaricateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous déclarerons, dit-il, aux ennemis de la partie, que nous sommes debout pour exterminer les tyrans; tremblez, traîtres, la section des Arcis est debout.

Le président répond que la convention ne doit compte de sa conduite qu'à la nation entière, qui lui a délégué ses pouvoirs, & admet les pétitionnaires aux honneurs de la séance.

La section de Beaurepaire vient ensuite en masse, présenter une pétition.

Son vœu est l'obéissance aux loix, la soumission aux autorités constituées, la conservation des propriétés, la sûreté des citoyens, la liberté des opinions, la république une & indivisible, ne formant qu'une seule famille. Voulez-vous, a dit l'orateur, établir la liberté? C'est par une constitution. Voulez-vous faire régner l'égalité? C'est par une constitution. Voulez-vous ramener la concorde dans votre sein? C'est par la constitution. Voulez-vous jeter l'effroi chez les despotes? C'est par la constitution. Si vous trompez nos espérances, nous nous forcerons d'attacher sur vos fronts le signe de la réprobation, & la postérité vous jugera.

Les pétitionnaires sont accueillis par les applaudissemens universels de l'assemblée, & admis aux honneurs de la séance.

Séance du jeudi 30 mai.

Quelques débats se sont élevés sur la partie du procès-verbal de la séance dans laquelle la convention a décrété que celui de ses membres qui se permettoit des personnalités, seroit chassé de l'assemblée. Jambon-Saint-André a demandé le rapport de ce décret, comme contraires aux principes. Valazé a appuyé le rapport; mais en même-tems il a proposé d'enjoindre au comité de salut public, sous peine de censure, de présenter le projet de règlement dont il est chargé.

L'assemblée rapporte son décret, & décide que les débats qui y ont donné lieu ne seront pas consignés dans le procès-verbal.

La commune de....., qui a vu naître le général Dam-

pierre, demande que la convention veuille bien lui donner un exemplaire du décret qui accorde les honneurs du Panthéon à ce général, pour le déposer dans ses archives. Renvoyé au comité d'instruction publique.

Il y a eu quelques mouvemens dans la ville de Toulouse. Les commissaires envoyés dans le département de la Haute-Garonne, écrivent qu'ils avoient d'abord regardé ces mouvemens comme contre-révolutionnaires, & ils s'étoient vus forcés de destituer le procureur-général-syndic du département, & de faire mettre en état d'arrestation le citoyen Touzier, commandant de la garde nationale; mais s'étant convaincus que ce n'étoit qu'un mal-entendu entre la société populaire & les autorités constituées, & le commandant s'étant pleinement justifié, ils l'ont fait mettre en liberté.

Dans une lettre, datée du quartier-général de Westembourg, le général Cultine fait les plus grands éloges des gendarmes du 10 août, qui se sont parfaitement bien montrés dans l'affaire du 7.

Une lettre de l'armée du Rhin annonce qu'un détachement, s'étant porté le 25 du côté de Deux-Ponts, s'est emparé de 200 voitures de fourrages. Cette expédition fut si bien combinée, que nous ne perdîmes qu'un chasseur, encore fut-ce par son imprudence: après avoir tué un chasseur ennemi, il s'empara de ses dépouilles, & s'affubla de son bonnet; l'un de ses camarades, le prenant pour un ennemi, lui tira un coup de fusil. La lettre qui rapporte ce fait est signée Peigneres, lieutenant, & datée de Saint-Enfeld.

Malamé, au nom du comité des finances, fait adopter plusieurs projets de décrets.

Le rapporteur du comité de législation alloit prendre la parole sur l'affaire de la municipalité d'Orléans; mais Bourdon a demandé qu'elle fût ajournée. L'ajournement a été décrété.

Un membre se plaint de ce que la construction de la salle ne permet pas à l'assemblée d'entendre les orateurs: il demande que le comité des inspecteurs soit tenu de faire assembler les artistes, pour conférer sur les moyens de remédier à cet inconvénient. Cet objet est renvoyé au comité de la salle.

(La suite à demain).

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. Lettres N, P.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 29 mai 1793.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2110. 15. 10.
Portion de 1600 liv.....
Idem. de 312 liv. 10 sous.....	262.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	415.
Emp. de 125 millions, déc. 1784.....	3 ½. 3 ¾. 3 ⅞. b.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....
Idem, sans bulletin.....	pair. ½ p.
Idem, sorti en viager.....	½ p. pair.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	4 2 ½ p.

CONTRATS.

Première classe, à 5 pour 100....	80 ½. 80. 80 ¼. 80. 79 ¾.
Seconde classe, à 5 pour 100 suj. au 15 ^e	72 ½.
Troisième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 ^e	69. 69 ¾. 69. 69 ¼.
Quatrième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 ^e . & 2 f. p. liv.....	68.